



# LENMAR®

## Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 10/09/2013

Numéro de révision: 2

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

**Nom du produit** MEGAVAR W.W. CONVERSION VARNISH - FLAT  
**Code du produit** 1M-4301FR  
**Classe de produit** COUCHE DE FINITION  
**Couleur** Tous

**Fabricant** Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél. : 800-225-5554  
lenmar-coatings.com

**Numéro d'urgence**  
CANUTEC: 613-996-6666

### 2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
n-Butyl acetate	123-86-4	15 - 40%
Isobutyl alcohol	78-83-1	7 - 13 %
Ethanol	64-17-5	7 - 13 %
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	7 - 13 %
Acetone	67-64-1	5 - 10%
VM&P naphtha	64742-89-8	3 - 7%
Toluene	108-88-3	1 - 5%
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst.	63231-60-7	1 - 5%
Silica, amorphous	7631-86-9	1 - 5%
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%
Methyl ethyl ketoxime	96-29-7	0.1 - 0.25%
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.25%
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Aperçu des premiers secours

#### **Danger**

Inflammable. Les vapeurs peuvent provoquer un éclair ou une explosion. Vapeurs nocives. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

IMPORTANT : Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques.

Aspect liquide

Odeur solvant

#### Effets potentiels pour la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

#### **Effets aigus**

##### **Yeux**

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. La vapeur peut provoquer une irritation avec des symptômes de brûlure et de larmoiement.

##### **Peau**

Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Un contact prolongé peut causer une irritation sévère de la peau accompagnée de douleur et rougeur.

##### **Inhalation**

Nocif par inhalation. En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.

##### **Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.

#### **Effets chroniques**

Éviter les expositions répétées. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Peut causer des lésions hépatiques. Peut causer des lésions rénales.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

**Conditions médicales aggravées** Aucun à notre connaissance

**HMIS**            **Santé : 2\***            **Inflammabilité : 3**            **Réactivité : 1**            **EPI : -**

#### **Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

*Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimales et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.*

## 4. PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.
<b>Inhalation</b>	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Propriétés inflammables</b>	Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation instantanée.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
<b>Équipement de protection individuelle pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
<b>Risques spécifiques à la substance chimique</b>	Inflammable. Retour de flamme possibles à des distances considérables. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

<b>Sensibilité à l'impact mécanique</b>	non
<b>Sensibilité à la décharge statique</b>	oui
<b>Données sur l'inflammabilité</b>	
<b>Point d'éclair (°F)</b>	39
<b>Point d'éclair (°C)</b>	4
<b>Méthode de mesure du point d'éclair</b>	PMCC
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Limite inférieure d'explosion:</b>	Non disponible

**NFPA**      **Santé : 2**      **Inflammabilité : 3**      **Instabilité : 1**      **Spécial : Sans objet**

**Légende NFPA**

- 0=Non dangereux
- 1=Faible
- 2=Modéré
- 3=Élevé
- 4=Sévère

*Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.*

*L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).*

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

<b>Précautions individuelles</b>	Enlever toute source d'inflammation. Prenez les précautions nécessaires pour prévenir les retours de flamme. Mettre les récipients et l'équipement de manutention à la terre et les attacher ensemble. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Transporter le produit à l'aide d'un équipement antiétincelles ou antidéflagrant puis le placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
<b>Autres informations</b>	Aucun à notre connaissance

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans des endroits ventilés seulement. Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation de vapeur pendant et après l'utilisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent survenir.

### Stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

### Mesures techniques/Précautions

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser uniquement dans les lieux où la ventilation empêchera l'accumulation des vapeurs dans la zone de travail ou à proximité dans les pièces voisines. Respecter les réglementations nationales, provinciales et municipales régissant l'entreposage, la manutention, la distribution et la mise au rebut des liquides inflammables.

Dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. L'utilisation d'un équipement antiétincelles et antidéflagrant est obligatoire. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manutention) antidéflagrant.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

#### Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
n-Butyl acetate	150 ppm - TWA 200 ppm - STEL	150 ppm - TWA 713 mg/m <sup>3</sup> - TWA 200 ppm - STEL 950 mg/m <sup>3</sup> - STEL	20 ppm - TWA	150 ppm - TWAEV 710 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 200 ppm - STEV 950 mg/m <sup>3</sup> - STEV	150 ppm - TWAEV 713 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 200 ppm - STEV 950 mg/m <sup>3</sup> - STEV
Isobutyl alcohol	50 ppm - TWA	152 mg/m <sup>3</sup> - TWA 50 ppm - TWA	50 ppm - TWA	150 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 50 ppm - TWAEV	152 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 50 ppm - TWAEV
Ethanol	1000 ppm - STEL	1000 ppm - TWA 1880 mg/m <sup>3</sup> - TWA	1000 ppm - TWA	1000 ppm - TWAEV 1900 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV	1000 ppm - TWAEV 1880 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV

Propylene glycol monomethyl ether acetate	N/E	N/E	50 ppm - TWA 75 ppm - STEL	270 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 50 ppm - TWAEV	N/E
Acetone	500 ppm - TWA 750 ppm - STEL	1800 mg/m <sup>3</sup> - TWA 750 ppm - TWA 1000 ppm - STEL 2400 mg/m <sup>3</sup> - STEL	250 ppm - TWA 500 ppm - STEL	500 ppm - TWAEV 750 ppm - STEV	1190 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 500 ppm - TWAEV 1000 ppm - STEV 2380 mg/m <sup>3</sup> - STEV
VM&P naphtha	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Toluene	20 ppm - TWA	188 mg/m <sup>3</sup> - TWA 50 ppm - TWA Substance may be readily absorbed through intact skin	20 ppm - TWA Adverse reproductive effect	20 ppm - TWAEV	188 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 50 ppm - TWAEV Skin absorption can contribute to overall exposure.
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst.	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Silica, amorphous	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Isopropyl alcohol	200 ppm - TWA 400 ppm - STEL	400 ppm - TWA 983 mg/m <sup>3</sup> - TWA 1230 mg/m <sup>3</sup> - STEL 500 ppm - STEL	200 ppm - TWA 400 ppm - STEL	200 ppm - TWAEV 400 ppm - STEV	400 ppm - TWAEV 985 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 1230 mg/m <sup>3</sup> - STEV 500 ppm - STEV
Methyl ethyl ketoxime	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
2-Butoxyethanol	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA 97 mg/m <sup>3</sup> - TWA Substance may be readily absorbed through intact skin	20 ppm - TWA	20 ppm - TWAEV Absorption through skin, eyes, or mucous membranes	20 ppm - TWAEV 97 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Ethyl benzene	20 ppm - TWA	100 ppm - TWA 434 mg/m <sup>3</sup> - TWA 125 ppm - STEL 543 mg/m <sup>3</sup> - STEL	20 ppm - TWA	100 ppm - TWA 125 ppm - STEL	100 ppm - TWAEV 434 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 125 ppm - STEV 543 mg/m <sup>3</sup> - STEV

### Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta  
 Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique  
 Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario  
 Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec  
 N/E - Non établi

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection individuelle

**Protection des yeux/visage** Lunettes de sécurité avec protections latérales.  
**Protection de la peau** Vêtements à manches longues et gants de protection.

**Protection respiratoire**

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Aspect</b>	liquide
<b>Odeur</b>	solvant
<b>Densité (lbs/gal)</b>	7.7 - 8.1
<b>Masse volumique</b>	0.92 - 0.97
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Viscosité (centistokes)</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>% solides en masse</b>	35 - 45
<b>% solides en volume</b>	25 - 35
<b>% volatiles en masse</b>	55 - 65
<b>% volatiles en volume</b>	65 - 75
<b>Teneur limite réglementaire en COV (g/l)</b>	<680
<b>Point d'ébullition (°F)</b>	132
<b>Point d'ébullition (°C)</b>	56
<b>Point de congélation (°F)</b>	Non disponible
<b>Point de congélation (°C)</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair (°F)</b>	39
<b>Point d'éclair (°C)</b>	4
<b>Méthode de mesure du point d'éclair</b>	PMCC
<b>Limite supérieure d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Limite inférieure d'explosion:</b>	Non disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter**

Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage. Étincelles. Température élevée.

**Matériaux incompatibles**

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

**Produits de décomposition dangereux**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions d'emploi normales.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### **Produit**

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréremédiables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

#### **Composants**

##### n-Butyl acetate

LD50 oral : 10768 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >17600 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 390ppm (Rat, 4 hr.)

Sensibilisation : non sensibilisant (cochon de Guinée)

##### Isobutyl alcohol

LD50 oral : 2460 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 3400 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 19200 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

##### Ethanol

LD50 oral : 7060 mg/kg (Rat)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 20000ppm (Rat, 10 hr.)

##### Propylene glycol monomethyl ether acetate

LD50 oral : 8532 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >5000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : >4345ppm

##### Acetone

LD50 oral : 5800 mg/kg (Rat)

##### Toluene

LD50 oral : 636 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 14100µL/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 49000 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

##### Silica, amorphous

LD50 oral : >5000 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 2,000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Poussière) : >2 mg/L

Isopropyl alcohol

LD50 oral : 5,000-5,045 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 12,800 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 16,000ppm (Rat)

Methyl ethyl ketoxime

LD50 oral : 930 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 200µL/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : >4.8 mg/L (Rat)

2-Butoxyethanol

LD50 oral : 470 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 220 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 2.2 mg/L (Rat, 4 hr.)

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Ethyl benzene

LD50 oral : 3500 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >5000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 55000 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 2 hr.)

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité**

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA Carcinogène
Ethanol	A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans			
2-Butoxyethanol	A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans			
Ethyl benzene	A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans	2B - Possible Human Carcinogen		Listed

## Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer  
NTP : National Toxicity Program  
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

#### **Produit**

##### Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

##### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

##### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

#### **Composants**

##### Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

##### n-Butyl acetate

CL50:18 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

##### Acetone

CL50:8300(Bluegill - 96 hr.) mg/L

##### Methyl ethyl ketoxime

CL50:48 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

##### 2-Butoxyethanol

CL50:1490 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

##### Ethyl benzene

CL50:12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

##### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

##### n-Butyl acetate

EC50:72.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

##### Acetone

EC50:12600 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Methyl ethyl ketoxime

EC50:750 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

### Ethyl benzene

EC50:1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

### n-Butyl acetate

EC50: 674.7 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

### Ethyl benzene

EC50: 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Les contenants vides et secs peuvent être recyclés dans le cadre d'un programme de recyclage de contenants. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination..

### **Avertissement au sujet des contenants vides**

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **TMD**

<b>Nom d'expédition</b>	Paint
<b>Classe de danger</b>	3
<b>No ONU</b>	UN1263
<b>Groupe d'emballage</b>	II

### **ICAO / IATA**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

### **IMDG / IMO**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **Inventaires globaux**

#### **TSCA États-unis**

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CANADA LIS

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

#### INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
n-Butyl acetate	123-86-4	15 - 40%
Isobutyl alcohol	78-83-1	7 - 13 %
Ethanol	64-17-5	7 - 13 %
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	7 - 13 %
Acetone	67-64-1	5 - 10%
Toluene	108-88-3	1 - 5%
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.25%
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.*

#### INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
n-Butyl acetate	123-86-4	15 - 40%
Ethanol	64-17-5	7 - 13 %
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	7 - 13 %
VM&P naphtha	64742-89-8	3 - 7%
Toluene	108-88-3	1 - 5%
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.25%

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.*

#### SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

#### SIMDUT Classe de danger

B2 Liquide inflammable  
D2A Matières très toxique



## 16. AUTRES INFORMATIONS

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/paint-peinture-fra.php> pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparé par** Service de la gestion responsable des produits  
Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Monvale, NJ 07645  
800-225-5554

**Date de révision:** 10/09/2013  
**Sommaire de révision** Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

1M-4301FR

**Fin de la fiche signalétique**